

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 710

présenté par  
M. Baupin  
-----**ARTICLE 58**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose un retour à la rédaction issue de l'Assemblée nationale.

Il est essentiel que la liberté qui caractérise l'expérimentation soit suffisante. Les évolutions du dispositif de l'article 58 au Sénat semblent aller à l'encontre de ce principe, en ajoutant des contraintes qui risquent de brider la mise en œuvre des expérimentations.

C'est davantage lors de l'évaluation qui peut mener à la généralisation du dispositif que les ajustements avec les mécanismes de flexibilité doivent être considérés.